

Conditions générales de vente Formation

Formations en ligne et présentielles proposées par COMMUNIQUER EN CONSCIENCE (Association Reflexe Conscience), représentée par Myriam Perrozet

ARTICLE I – PREAMBULE

Communiquer en Conscience est une marque déposée qui dispense des prestations de formation et de transmission de contenus pédagogiques relatifs à la communication consciente inspirée de la communication non violente. Toute commande de prestation à Communiquer en Conscience est soumise aux présentes conditions générales de vente.

ARTICLE II – ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Les formations en ligne et présentielles Communiquer en Conscience impliquent l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions générales de vente. Les formations en ligne et présentielles précisent dans le détail les objectifs, les contenus, les méthodes et modalités pédagogiques, le public visé, le domaine d'action, le rythme, les éventuels pré-requis nécessaires.

Formation en ligne : L'engagement contractuel est définitif dès l'achat des formations en ligne.

Formation présentielle : L'engagement contractuel est définitif dès la signature du contrat de formation et du paiement de l'acompte prévu.

Si le client est une personne physique prenant en charge les frais de la prestation de formation, il dispose alors d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de l'achat de la formation ou du paiement de l'acompte pour la formation présentielle.

L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception, conformément à l'article L6353-5 du code du travail.

ARTICLE III- LES PRODUITS Les produits proposés sont ceux qui figurent sur le site wwwcommuniquer-en-conscience.org. Ces produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles. Chaque produit est accompagné d'un descriptif établi par Communiquer en Conscience. Les photographies des formations sont les plus fidèles possibles mais ne peuvent assurer une similitude parfaite avec le produit offert.

ARTICLE IV SANCTION DE LA FORMATION

Les attestations, certificats et diplômes ne pourront être transmis qu'après l'accomplissement de la formation et le paiement de la formation. En tout état de cause, Communiquer en Conscience n'est tenu qu'à une obligation de moyens et pas de résultat. Une attestation de « fin de formation » est établie par Communiquer en Conscience à l'intention du bénéficiaire, par demande par email à contact.cec.org@gmail.com conformément à l'article L6353-1 du code du travail.

ARTICLE V- PRIX

Conditions générales de vente Les prix des prestations de formation sont fermes et définitifs. Les prix s'entendent en HT. Le prix de chaque prestation de services intègre les frais liés à la réalisation de ladite prestation. Tout engagement de frais supplémentaires sera soumis à l'accord préalable et écrit du client, et facturé en sus. Communiquer en Conscience se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le site le jour de la commande sera le seul applicable à l'acheteur. Les formations proposées en ligne ne sont pas éligibles aux dispositifs de financement (OPCO, FIFPL, CPF ou autres). Elles sont exclusivement accessibles en financement personnel.

ARTICLE VI – FACTURATION, MODALITES ET DELAI DE PAIEMENT

Le règlement des achats s'effectue via l'un des moyens suivants, à la convenance du client : - Par carte bancaire : En ligne, STRIPE ou PAYPAL vous permet de régler via un serveur bancaire dans un environnement sécurisé. Votre numéro de carte bancaire est donc dirigé vers les serveurs de la banque, votre règlement s'effectue directement à une banque dans un environnement sécurisé sans passer par le serveur de la boutique, garantie d'autant plus importante que vos numéros sont connus seulement de notre partenaire bancaire. - Par virement bancaire sur le compte de REFLEXE CONSCIENCE (demander informations bancaires par mail : contact@lecerveaudelenfant.com)

Le règlement est exigible aux dates prévues à l'article IV de la présente convention. En application de l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39, 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le règlement des créances dont le montant total est supérieur à 300€ ne peut être effectué en espèce qu'à titre exceptionnel. La facturation est établie selon un échéancier fixé dans l'engagement contractuel.

ARTICLE VII – COMMANDE : L'acheteur qui souhaite acheter un produit doit obligatoirement : - remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées - valider sa commande après l'avoir vérifiée; - effectuer le paiement dans les conditions prévues; - confirmer sa commande et son règlement. La confirmation de la commande entraîne acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions. L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées. Le vendeur communiquera par courrier électronique la confirmation de la commande enregistrée. Communiquer en Conscience se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Les informations énoncées par l'acheteur, lors de la prise de commande engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, le vendeur ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité dans laquelle il pourrait être de livrer le produit.

ARTICLE VIII – CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS :

Formation présentielle :

Interruption ou annulation de la formation du fait du client ou du bénéficiaire : Si aucun document de formation n'a été envoyé, en cas de rétractation dans les 14 jours suivant la signature du contrat, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire et il sera remboursé de l'intégralité de ce qu'il a versé. En cas de rétractation 48h avant le début de la formation, dans les 14 jours prévus à cet effet, 30% du coût payé sera facturé. En cas de rétractation et/ou en cas d'abandon au cours de la formation, le coût intégral sera facturé à partir du moment où il y aura eu l'ouverture de l'accès aux contenus numériques.

Formation en ligne :

Droit de rétractation Conformément aux articles L.221-18 à L.221-28 du Code de la consommation : • Le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation tant que l'accès à la formation n'a pas été activé. • En cas d'activation immédiate de l'accès aux contenus numériques, le client reconnaît expressément renoncer à son droit de rétractation, conformément à l'article L.221-28, 13° du Code de la consommation. Aucun remboursement ne pourra être exigé après activation de l'accès.

ARTICLE IX – DEONTOLOGIE Politiques, procédures et code d'éthique Nous sommes heureux de vous offrir cette opportunité de formation. Nous espérons que vous profiterez grandement de cette expérience et que vous appliquerez les concepts et les techniques avec succès à l'avenir. Il est essentiel que la qualité du travail et les protocoles enseignés soient maintenus. Aussi, en signant ce contrat, vous acceptez l'entière responsabilité de la pratique que vous ferez de ce que vous aurez appris et de ses conséquences sur les personnes sur qui vous les pratiquez. Il vous faudra déclarer votre activité selon les lois de votre pays si vous souhaitez être rémunéré pour votre pratique. Vous vous engagez à fournir une aide de qualité à toutes les personnes sans discrimination, de rechercher des opportunités éducatives pour améliorer les compétences professionnelles ou éducatives, de respecter le droit de chaque client à la vie privée et d'accepter la responsabilité de ne pas nuire à la santé physique, mentale et émotionnelle, au bien-être de soi, de vos clients. La formation ne constitue ni un acte médical, ni paramédical. Vous vous engagez à ne pas partager les documents (sous tout format numérique ou version papier) avec d'autres, en contrepartie d'argent. Si vous souhaitez présenter ou enseigner une partie du matériel protégé par les droits d'auteur de cet atelier, vous devez obtenir une autorisation écrite de Myriam Perrozet Communiquer en Conscience qui se réserve le droit de refuser une inscription ou de mettre fin à une relation contractuelle en cas de non-respect du cadre, de comportement abusif ou contraire aux principes de la formation. Le cas échéant, un remboursement partiel ou total pourra être proposé, sans indemnité complémentaire.

ARTICLE X – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DU CLIENT

Les informations à caractère personnel que vous me communiquez en application et dans l'exécution des commandes restent confidentielles et ne sauront en aucun cas partagées. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Le Cerveau de l'Enfant via le mail indiqué : contact.cec.org@gmail.com

ARTICLE XI – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent, sauf clause contraire, la propriété exclusive de REFLEXE CONSCIENCE et de la marque déposée Communiquer en Conscience et ne sont pas cédés au client. Toute reproduction, modification, ou divulgation à des tiers de toute ou partie de ces formations ou documents sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit de son propriétaire. Le prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents, en application de l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle.

Dans le cadre d'un engagement du réseau pour l'environnement, les supports fournis dans les sessions de formation sont dans la mesure du possible des supports dématérialisés.

ARTICLE XII – COMMUNICATION

REFLEXE CONSCIENCE fait mention dans ses documents commerciaux de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application.(facture par exemple)

ARTICLE XIII – LITIGE

« Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer

votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond »

Fait à Saint Jean Le Vieux le 21/09/2026

Association Reflexe Conscience – RNA W014005479 – N° Siret : 10710058800014